

MARQUET JEREMIE
 Directeur de l'école Boufflers
 11, rue Saint sauveur
 59000 Lille

à

Tous les membres du conseil d'école :
 Me l'Inspectrice de la circonscription de Lille1- Centre
 Me l'Adjointe déléguée aux Politiques Educatives
 Me l'Adjointe déléguée aux écoles
 M le Président du conseil de quartier de Lille Centre
 M le conseiller de quartier de Lille Centre
 M le directeur des Actions Educatives de la ville de Lille
 M le référent de site / M le directeur de la restauration
 Me la DDEN
 Mes et Ms les représentants des parents d'élèves
 Mes et Ms les enseignants de l'école
 M le représentant du RASED

ECOLE BOUFFLERS
COMPTE RENDU CONSEIL D'ECOLE n°1
JEUDI 16 OCTOBRE 2014
ANNEE 2014/2015 début : 18h00

Personnes présentes:

parents d'élèves présents : Mme Robin, Mme Zon, Mme Daulhac, Mme El Kasimi, Mme Vermeire, Mme Duriez, Mme Basli, M Vancaneghem, M Dorémus, Mme Dillies, Mme Parents

équipe enseignante Boufflers : Mme Kozinski, M Chalaud, M Boulard, Mme Le Coutour, M Quilleriet, Mme Lecauchois, Mme Steunou, M Turbelin, M Théry, Me Pageaud, Me Koprowski, Me Denoeud, M Marquet (directeur)

représentants mairie : M Boizard, M Renault

DDEN : Mme Sandt

personnes absentes/excusées : Me Brun (élue), M Hanoh (élu), Me Luciani (IEN Lille 1 centre), M Delecluse

Résultats des élections et présentation des partenaires

1) résultats

407 électeurs
 193 votants
 47.42 % de participation
 LISTE Me Robin : 76.2 %
 BLANCS/NULS : 23.8%

Nous notons une baisse de la participation des parents d'élèves aux élections depuis 3 ans.
 Plusieurs hypothèses sont possibles : la présence d'une seule liste cette année, le manque d'intérêt porté au fonctionnement de l'école ou encore le sentiment d'anciens parents élus de ne pas être écoutés ou suffisamment consultés.

2) tour de table : M Marquet présente les différents partenaires

Carte d'identité de l'école / budgets de fonctionnement

256 élèves
11 classes (3CP, 2CE1, 2CE2, 1CM1, 1CM1/CM2, 1CM2 1 Clis) / 12 enseignants
1 enseignant RASED
1 AVSi + 2 équivalents temps plein Aseh + 1 EVS
1 temps plein pour l'entretien + une société de nettoyage
1 Equipe Périscolaire
1 mandataire : M Marquet (2778 euros soit 72 % de la somme attendue)
Pour information : assurance de l'école 371 euros

M Marquet donne les détails de la répartition des moyens financiers et explique l'importance de la coopérative scolaire : La municipalité donne chaque année 30,74 euros par enfant soit 7250 euros pour l'école cette année. Les services de la mairie ont octroyé un budget supplémentaire suite à la restructuration des écoles Lalo-Boufflers pour acheter des livres de cycle 3 (septembre 2014) : 716,95 euros.

Le conseil d'école remercie la municipalité de ce geste.

Mais cela na pas été suffisant la coopérative de l'école a dépensé 674.33 euros en manuels scolaires et 322 euros en dictionnaires.

Une discussion s'engage : afin d'augmenter les recettes de la coopérative scolaire, proposition est faite de mettre en place des ventes, une fois par mois (gâteaux, crêpes,...). Les parents d'élèves soulèvent le risque « d'essoufflement » de telles ventes. Ils pensent qu'il faudrait penser à autre chose qui permette de créer à la fois du lien entre les partenaires et une identité à l'école. La création d'une « amicale » ou d'un « comité des fêtes » est alors abordée. Une réunion à destination de toutes les personnes volontaires (enseignants et parents) sera organisée le jeudi 13 novembre à 17h30 afin de planifier différentes actions (Tombola, bourse aux livres, bourse aux jouets ...).

L'argent récolté servirait alors à soutenir les projets de classe et les actions inscrites au projet d'école (sortie en Angleterre pour les CM2, jardin scolaire...).

LES COMPETENCES DU CONSEIL D'ECOLE

M Marquet expose le rôle et les missions du conseil d'école. Celui-ci :

- 1) **vote le règlement intérieur**
- 2) **peut établir un projet d'organisation de la semaine scolaire**
- 3) **peut émettre un avis sur le projet d'école et adopte le projet d'école**
- 4) **suggère des améliorations de fonctionnement en ce qui concerne l'utilisation des moyens alloués à l'école, l'intégration des enfants porteurs de handicap, les activités périscolaires et la restauration scolaire, l'hygiène, la protection et la sécurité.**
- 5) **s'informe sur l'organisation des APC et des études surveillées**

Le compte-rendu sera distribué par mail aux personnes présentes au conseil d'école et affiché Rue Saint Sauveur. Aucune distribution massive n'en sera faite. Il sera à disposition sur le site internet de l'école.

Les travaux du restaurant scolaire

Monsieur Boizard, directeur de la restauration à la ville de Lille expose le projet à l'ensemble du conseil d'école. Le restaurant scolaire n'est plus aux normes. Les cuisines doivent être rénovées. Le choix de la ville est d'abandonner les restaurants traditionnels au profit de restaurants scolaires en « liaison froide » (repas préparés à la cuisine centrale). Un self va être construit sur Boufflers. Sur Wicar, les élèves seront toujours servis à table.

M Marquet expose rapidement les résultats d'un questionnaire distribué aux élèves ayant fréquenté les deux modes de restauration (traditionnel et self). Il en ressort très clairement que les élèves préfèrent la formule self (65%). Ils ont le sentiment de mieux maîtriser leur temps de repas, d'être plus autonomes et plus responsabilisés. L'ensemble du conseil d'école s'accorde à dire que plus de liberté pour les enfants ne veut pas dire moins de présence des adultes. La posture de l'adulte durant les repas devra permettre un réel temps de repos, de partage et d'éducation au « bien se nourrir ». La place des animateurs sera très importante.

Les travaux débuteront début 2016 pour une durée de 6 à 9 mois.

M Boizard expose les contraintes et perturbations que l'école va subir durant les travaux :

- travaux sur temps scolaire
- déplacements en car pour aller manger en cuisine centrale.

Les parents d'élèves expriment leur mécontentement. Ils ne souhaitent pas que les enfants soient transportés en bus sur le temps de pause méridienne. Ils mettent en avant les risques d'accident et l'inconfort occasionné. Ils proposent que les élèves aillent manger dans le restaurant de la mairie.

M Boizard assure que les meilleures solutions (confort, hygiène...) seront trouvées.

Le plan du nouveau restaurant scolaire est projeté. Des travaux d'agrandissement sont prévus. La rampe d'accès n'existera plus et sera remplacée par un « monte-personne ».

Les parents d'élèves souhaitent être associés à la réflexion, à l'élaboration et à l'accompagnement du projet.

M Boizard confirme que l'avancée des travaux sera régulièrement présentée en conseil d'école.

Les parents élus souhaitent une co-réflexion notamment sur l'aménagement de lieux calmes, sur l'acoustique du restaurant et sur le nombre d'enfants accueillis.

Si la mise aux normes du restaurant scolaire paraît évidente, l'augmentation de surface interpelle.

La question des effectifs fréquentant l'école est alors posée.

M Boizard annonce qu'il constate une augmentation de la fréquentation du restaurant 2 à 3 % par an depuis 2008/2009. De plus, il faudra accueillir les élèves de l'école Daudet qui fermera en septembre 2016 (sur Wicar, puis sur Boufflers).

Il est donc clairement admis que les effectifs de l'école Boufflers (et donc de Wicar) vont augmenter dans les années à venir. Cette perspective n'est pas nouvelle. La restructuration des écoles Lalo et Boufflers ont un lien direct avec la nécessité d'accueillir plus d'enfants. Il faut donc augmenter la capacité d'accueil du restaurant scolaire et fluidifier le service pour passer tous les élèves en deux heures.

De plus, l'école Boufflers doit encore accueillir les classes civiques à partir de janvier 2015 et des manifestations continuent à avoir lieu (concours Kangourou CM2/6^{ème}, ...) dans un restaurant devenu trop petit.

M Boizard confirme que augmenter la surface du restaurant c'est aussi permettre l'accueil des ces « classes extérieures » dans de meilleures conditions.

Malheureusement, la question de leur accueil ne peut se limiter au seul temps de la restauration scolaire et à l'augmentation des capacités d'accueil.

M Marquet rappelle que lors des conseils d'école précédents, l'équipe enseignante avait exprimé les contraintes et gênes occasionnées par ces classes sur le TEMPS SCOLAIRE. Les nuisances sont nombreuses : bruits dans les escaliers, accueil des intervenants extérieurs (Transpole) ou de parents venant chercher un enfant malade, partage et propreté des communs, utilisation de la cour de récréation (temps réduit pour son utilisation en EPS)...

M Marquet rappelle l'évolution des effectifs depuis 2008 :

	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Nombre d'élèves	230	208	210	229	245	239	256	

Les parents d'élèves s'inquiètent de cette augmentation globale des effectifs. Ils mettent en avant le manque de place des lieux communs (préau quand il pleut). Les locaux de l'école Boufflers sont bruyants. Les parents mettent en avant la question du « bien-être ».

L'équipe enseignante, quant à elle, pose la question du « bien apprendre » et du « bien vivre ensemble ». Ces considérations deviennent-elles secondaires ?

Le conseil d'école pose plusieurs questions :

- **Pourquoi avoir étudié la fermeture d'une classe à Boufflers pour cette rentrée en avril et en août 2014 ?**
- **Pourquoi fermer l'école Daudet ?**
- **Dans quelles mesures les élèves de l'école Daudet ne peuvent pas être accueillis par les écoles P'tits Pouchins et Lalo comme décidé lors des commissions de fin d'année ?**
- **Pourquoi ne pas écouter les enseignants et les parents qui disent depuis deux ans que les locaux de l'école sont arrivés au maximum de ce qu'ils pouvaient accueillir ?**
- **Comment gérer sur le temps de pause méridienne plus d'enfants alors que les problèmes rencontrés sur ce temps sont plus importants d'année en année, notamment dus à cette sur-fréquentation scolaire ?**
- **Pourquoi continuer à accueillir les classes civiques si l'école Boufflers manque de place ?**
- **Pourquoi continuer à accueillir les lauréats de différents concours académiques ?**

Le conseil d'école souhaite des réponses claires de la part de la municipalité.

M Boizard nous donne rendez-vous au prochain conseil.

Nous le remercions pour son intervention.

M Renault intervient.

Il parle en premier **de la pause méridienne**, temps qui lui pose le plus de soucis. Le suivi des animateurs est mis en avant même si quelques problèmes ont été rencontrés en début d'année. M Renault assure que son équipe est toujours dans une logique d'amélioration du service. Pour cela, il a besoin d'une équipe stable. Les anciens animateurs lui donnent toute satisfaction. Les nouveaux animateurs sont suivis par les animateurs principaux et recadrés si nécessaire.

Suite à l'enquête sur la restauration scolaire, M Renault et M Abdi Achi ont pris conscience que les enfants de cycle 3 (de retour de Lalo) avaient le sentiment d'être « infantilisés » par un fonctionnement à l'origine prévu pour des enfants de cycle 2. L'équipe d'animateurs a donc mis en place un nouveau fonctionnement afin d'offrir aux enfants plus de libertés et plus de choix. Les enfants sont plus autonomes et paraissent enchantés.

La garderie du soir accueille entre 50 et 60 enfants et est assurée par 4 animateurs qui proposent différentes activités (foot en salle, jeux sportifs, activités manuelles, activités libres ...).

Dès que la grille est fermée (16h25), l'équipe périscolaire prend en charge les élèves qui n'ont pas été repris. La famille est alors facturée.

L'équipe enseignante constate moins de retards que les années précédentes. La facturation systématique incite fortement chaque famille à respecter les horaires.

L'accueil du matin est assuré par deux animateurs pour une vingtaine d'élèves. Seules 3 ou 4 familles bénéficient de l'accueil gratuit (8h20-8h30). Il n'y a plus de télévision et, ce, sur aucun temps.

Le conseil d'école regrette qu'il n'y ait pas d'animateur principal le matin afin de répondre aux questions des parents d'élèves qui se retournent toujours vers l'équipe enseignante.

M Renault rappelle que ses coordonnées sont affichées sur la porte de l'école.

Les NAP : M Renault affirme que mêmes si il y a eu « quelques petits couacs », tout va bien.

Il rappelle que chaque classe est encadrée par un animateur référent et un animateur thématique. Ce sont des animateurs de métier, formés ou en formation.

Un premier focus est réalisé sur le « **YOGA** » : c'est la seule activité qui pose réellement souci. L'intervenante n'arrive pas à prendre en charge le groupe. Les parents d'élèves à l'initiative du projet YOGA 2013-2014 relève le problème du choix de l'enfant et de l'accompagnement de l'enfant dans l'activité. L'activité proposée est peut-être trop longue, pas assez accessible aux enfants de 6 ans. Les parents d'élèves insiste sur le fait que le yoga peut être pratiqué sous différentes formes (plus ludiques, plus sportives...). Il peut, comme toute pratique pédagogique, être adapté au public concerné. M Renault nous informe que des essais en demi-groupe sont à l'étude, avec en plus, une liberté offerte à l'enfant de participer ou non.

Un deuxième focus est réalisé sur « **JOUONS AVEC LES MOTS** » : l'activité de départ était trop scolaire, elle a mis du temps à démarrer. Les enfants ont vite perdu patience et ne prenaient aucun plaisir. De plus, M Renault constate que le fait de se retrouver en classe n'était pas porteur. Il faut travailler dans un autre lieu et tendre à une activité plus « théâtre ». L'enseignant de cette classe souhaiterait qu'au deuxième trimestre, ses élèves bénéficient d'une activité à visée artistique ou sportive.

M Renault annonce qu'il ne peut communiquer les modules prévus pour le deuxième trimestre. L'affichage à l'entrée de l'école sera réactualisé en temps voulu.

Avant que M Renault quitte le conseil, Monsieur Marquet tient à saluer le module porteur proposé aux élèves de CLIS et la pertinence d'avoir choisi Elodie Boutelier (AVSco de la CLIS sur le temps scolaire) pour les encadrer. Il est satisfait que les animateurs aient pris conscience qu'il fallait externaliser au maximum les activités et utiliser au minimum les salles de classes (exemple de « Jouons avec les mots »). Enfin, il souligne le choix de l'équipe périscolaire de rendre les élèves aux familles sur le même protocole que l'équipe enseignante.

Néanmoins, la réforme des rythmes scolaires devait aussi permettre une réflexion sur le « mieux apprendre » ou sur « apprendre différemment ». La réflexion sur la construction des emplois du temps est primordiale. S'il est admis que les élèves sont plus éveillés le matin, c'est sur ce temps qu'il faut placer les enseignements demandant le plus de concentration (français, mathématiques, production d'écrits, lecture ...). L'après-midi, des enseignements scientifiques, sportifs, artistiques ou culturels devraient être proposés. Malheureusement, les salles de sport et les Dumistes sont mobilisés pour les NAP tous les après-midis de la semaine. Les emplois du temps scolaires sont donc majoritairement construits en fonction de contraintes humaines et/ou matérielles et non en fonction des besoins des élèves. Par exemple, comme elle intervient le vendredi après-midi sur le temps des NAP à Boufflers, notre Dumiste ne peut venir que le vendredi matin pour le temps scolaire. De plus, ses interventions sont réduites de moitié. Chaque élève de l'école ne disposera que d'un semestre de chorale en anglais contre une année initialement prévue dans l'appel à projets.

LA PROBLEMATIQUE DU PARTAGE DES LOCAUX

Avec les temps périscolaires :

Ne connaissant pas les besoins réels et objectifs en salles pour l'organisation des NAP, il avait été dit au conseil d'école du 2 juin 2014 qu'aucune salle de classe ne serait accessible pendant ce temps. La discussion avait été houleuse et les arguments diversement appréciés. Il avait pourtant été proposé de libérer tout le premier étage au profit des NAP, mais aussi de la garderie, des ALSH du mercredi ou de vacances. Devant le mécontentement des représentants municipaux, nous avons décidé de ne pas installer de classe au troisième étage. L'équipe périscolaire bénéficie donc de 4 salles au troisième alors que nous en proposons 5 au premier.

Début juillet 2014, M Renault a été en mesure de fournir à M Marquet les activités définitives proposées à la rentrée 2014 pour les NAP. Les besoins en salle sont donc devenus clairs. Nous avons donc ouvert 3 salles de classe pour l'accueil des élèves lors des NAP. La bibliothèque est accessible sous certaines conditions et la salle informatique accueille les élèves de Clis (leur AVSco est aussi leur référente NAP, elle connaît donc le maniement des ordinateurs de l'école et du serveur Kwartz et l'importance qu'on attache à cette salle et à notre imprimante, propriété de l'OCCE Boufflers)
Après quelques semaines de fonctionnement, l'équipe périscolaire et le référent de site estiment qu'il n'est pas judicieux d'organiser les NAP dans les salles de classe. Il souhaite externaliser le maximum d'activités. Il y a donc trop de salles mises à disposition.

Nous saluons M Renault et le remercions.

Avec le Denier des Ecoles Laïques

Suite au conseil d'école du 2 juin 2014, nous n'avons reçu aucune réponse concernant notre avis défavorable sur la venue des Classes Civiques, organisées par le Denier des Ecoles Laïques. Encore une fois, le programme proposé, la qualité des intervenants et la pertinence des « classes civiques » ne sont pas mises en cause. Ce sont les allers et venues, le bruit occasionné par les déplacements et la gestion des espaces communs (cour de récréation, toilettes, cantine, escaliers ...) qui posent problème. La gêne et les nuisances occasionnées sont réelles. Le problème de la sur-fréquentation scolaire à Boufflers a déjà été souligné en début de conseil (cf partie sur le restaurant scolaire).

Le conseil d'école renouvelle son avis défavorable et attend une réponse claire et écrite de la part de la mairie.

En référence à l'article L216-1 du code de l'éducation et depuis la quatrième année consécutive, le conseil d'école émet un avis défavorable à l'utilisation des locaux scolaires pendant les heures de classe par le Denier des Ecoles Laïques pour y organiser les classes civiques. Le conseil d'école montre donc son désaccord à la tenue de classes civiques à l'école Boufflers.

Les logements de fonction de l'école Wicar

Le conseil d'école souhaite savoir que deviendront les logements de fonction de l'école Wicar. Salles de classe ? Salles de réunion ? Salles pour les temps périscolaires ?

L'organisation de la semaine scolaire

A la fin du conseil d'école de juin 2014, il semblait nécessaire de revenir sur la question essentielle de la demi-journée totalement consacrée aux NAP ainsi que sur l'heure de fin de classe du samedi matin. De plus, à la majorité, le conseil d'école souhaite qu'il n'y ait pas classe le samedi mais le mercredi.

Nous constatons un taux d'absentéisme en moyenne de 20% le samedi matin pour septembre (hors samedi de braderie) contre 4 % en moyenne sur le mois entier (samedi compris).

Le conseil d'école souhaite donc faire une nouvelle proposition de la semaine scolaire :

Suite au courrier du DASEN en date du 15 juillet 2014, le conseil d'école de l'école Boufflers (Lille) fait la proposition d'organisation suivante de la semaine scolaire. Elle sera envoyée à Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale pour avis. Nous espérons un retour rapide de la municipalité et de l'Education Nationale.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h-8h30	GARDERIE	GARDERIE	GARDERIE	GARDERIE	GARDERIE
8h30-12h00	TEMPS SCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE 11H45	TEMPS SCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE
12h00-14h00	CANTINE	CANTINE	CANTINE	CANTINE	CANTINE
14h00-16h15	TEMPS SCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE	ESPACE EDUCATIF ou MAISON	TEMPS SCOLAIRE	Nouvelles Activités Pédagogiques 14h00-16h15
16h15-18h30	GARDERIE	GARDERIE	GARDERIE	GARDERIE	GARDERIE

LE REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur de l'école est distribué à tout le monde.

La discussion se fait autour de quelques points.

1) Changements des horaires. Les nouveaux horaires seront notés comme suit :

Les horaires de cours sont les suivants :

du lundi au jeudi	8h40-11h40	13h40-16h15
le vendredi	8h40-11h40	13h40-14h40
le samedi	8h40-11h55	

Les portes sont ouvertes à partir de 8h30 et de 13h30.

2) Changement d'organisation pour la sortie des élèves de CLIS

L'accueil du matin se fait rue Saint Sauveur. La sortie des élèves s'effectue avenue Kennedy (à l'exception des élèves de CLIS). La grille de la cour sera fermée à 16h30.

L'école et les familles s'engagent à respecter ces horaires.

3) Entrée de personnes dans l'école

De plus en plus d'adultes sont amenés à fréquenter les locaux scolaires (animateurs, NAP, agents municipaux...). Très peu prennent la peine de se présenter et d'expliquer le but de leur venue. Dans la partie 4, quatrième point, il sera donc noté comme suit :

« Pour des raisons de sécurité, tout adulte entrant dans l'école devra se présenter **au directeur d'école ou son représentant (enseignant, emploi de vie scolaire)** et préciser le but de sa venue. »

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité pour l'année scolaire 2014-2015.

A la rentrée, les enseignants de l'école avaient annoncé aux familles la participation aux enseignements de natation pour toutes les classes (à l'exception de la classe de CM1).

Hors, le 16 septembre, nous avons appris que la municipalité (le service des Sports) n'était plus en mesure de payer les transports pour les enfants de CM à la piscine à partir de janvier 2015, que ce soit en bus ou en métro. Les écoles dont les classes peuvent se déplacer à pied peuvent, quant à elles, être accueillies. La classe de CM2 ne pourra donc pas bénéficier de séances de natation.

Une lecture rapide de la circulaire ministérielle n°2011-090 du 7 juillet 2011 est proposée. Il en ressort:

« (...) Cet apprentissage commence à l'école primaire et, lorsque c'est possible, dès la grande section de l'école maternelle. Il doit répondre aux enjeux fondamentaux de l'éducation à la sécurité et à la santé mais aussi favoriser l'accès aux diverses pratiques sociales, sportives et de loisirs.

Les connaissances et les capacités nécessaires s'acquièrent progressivement et doivent être régulièrement évaluées, notamment au palier 2 du livret personnel de compétences. (...)

À l'école primaire, le moment privilégié de cet apprentissage est le cycle 2, prioritairement le CP et le CE1. (...) Pour permettre aux élèves d'atteindre les niveaux de réalisation attendus au terme des programmes, il y a lieu de prévoir une trentaine de séances, réparties en deux ou trois cycles d'activités, auxquelles peut s'ajouter un cycle supplémentaire d'une dizaine de séances au cycle 3, pour conforter les apprentissages et favoriser la continuité pédagogique avec le collège. Une évaluation organisée avant la fin du cycle permet d'organiser pour les élèves qui en ont besoin les compléments de formation nécessaires.

(...)Chaque séance doit correspondre à une durée optimale de 30 à 40 minutes de pratique effective dans l'eau(...)

Deuxième palier Connaissances et capacités à évaluer en fin de cycle 3 (Indications pour l'évaluation)

L'évaluation s'effectue en deux parties séparées par un temps de récupération.

Se déplacer sur une trentaine de mètres.

Se déplacer sur une trentaine de mètres sans aide à la flottaison et sans reprise d'appuis. Par exemple, se déplacer sur 25 mètres.

Effectuer un virage, une coulée et une reprise de nage pour gagner le bord.

Plonger, s'immerger, se déplacer.

Enchaîner, sans reprise d'appuis, un saut ou un plongeon en grande profondeur, un déplacement orienté en immersion (par exemple pour passer dans un cerceau immergé) et un sur-place de 5 à 10 secondes avant de regagner le bord. »

Le conseil d'école retient de cette lecture :

- 1) l'apprentissage commence dès la grande section de maternelle
- 2) moment privilégié : CP/CE1
- 3) une dizaine de séances supplémentaires en cycle 3 pour notamment assurer la continuité école-collège
- 4) le temps effectif dans l'eau (30 à 40 minutes)
- 5) évaluation nécessaire fin de palier 2 (fin de cycle 3) vers « le premier degré du savoir nager »

Le conseil d'école relève une contradiction entre les objectifs ministériels et les moyens mis à disposition. Les parents d'élèves s'indignent et demandent, si comme pour les manuels scolaires, c'est à la coopérative de l'école de payer le transport pour la piscine. Doivent-ils mettre la main à la poche ?

Le conseil d'école demande :

- **que tous les CM2 puissent bénéficier d'au moins 10 séances de natation afin de favoriser le lien entre l'école et le collège et de permettre à chaque enfant d'être évalué en fin de cycle 3 sur les compétences du palier 2.**
- **que les élèves de CE2 continuent à bénéficier d'un cycle natation.**
- **que les séances soient réellement de 40 mn (car les retards répétés de transport amputent les séances de natation d'au moins 10 mn à chaque séance)**

Demandes et remerciements

Remerciements

Le Conseil d'Ecole remercie la municipalité pour :

- le financement de 204 euros de tickets de métro pour soutenir les sorties pédagogiques
- le co-financement (coopérative-ville) pour le transport des CM2 une journée en Angleterre
- la mise en peinture du couloir premier étage pendant les vacances d'automne.

Demandes de travaux

Système anti-pigeons à l'entrée de l'école (les fientes de pigeons sur le pas de la porte deviennent insupportables)

Rénovation des toilettes côté Kennedy (1er et 2ème étage)

Garages à vélo

Clapet bloc porte entre Boufflers et Wicar

Réparation de la clôture verte dans la cour de récréation

Toutes les petites réparations nécessaires signalées depuis septembre 2014 (lumière et porte classe Me Denoeud, tableau classe de M Quilleriet, prises électriques au 2^{ème} étage ...)

La sécurité et le PPMS

Devant l'heure tardive, il est décidé que les grandes lignes du PPMS seront présentes dans ce compte-rendu mais sans être exposées :

En cas de risques majeurs (risques chimiques, gaz, nucléaires...) un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) a été rédigé pour les écoles Boufflers et Wicar. En voici les grandes lignes :

- Confinement au 1er étage (tous les élèves) / 2 classes par salle
- Cellule de crise : bureaux de direction
- Packs d'eau entreposés dans le local technique
- Postes de radio (France Bleu 94,7)
- Annuaires d'urgence

Depuis l'année dernière, nous n'avons toujours pas trouvé de solution gratuite pour alerter les parents par SMS en cas de confinement.

Les objectifs du projet d'école / présentation du projet langues, premières avancées

Devant l'heure tardive, il est décidé que ce point ne sera pas abordé. Le projet d'école sera annexé au compte-rendu et présenté lors du deuxième conseil de l'année.

Les enseignants et les parents d'élèves regrettent l'importance prise depuis quelques années par les temps périscolaires lors des conseils d'école.

L'ordre du jour de ce conseil a été bouleversé en fonction des impératifs de M Boizard et M Renault qui ne pouvaient rester jusqu'à la fin.

C'est la première année où l'équipe enseignante ne peut exposer son projet pédagogique.

Les parents d'élèves avaient pourtant des questions à poser notamment sur le volet « LANGUES VIVANTES ».

Le conseil d'école prend fin à 21h30

annexes au compte-rendu : 1) règlement intérieur
2) projet d'école